

Mairie de VAUXRENARD (Rhône)
Arrondissement de Villefranche sur Saône

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 8 Présents : 6 Votants : 6	Date de la séance : 03 novembre 2025 Date de la convocation : 27 octobre 2025
Présents : MM. DENUELLE Sixte - FOREST Daniel - GULGILMINOTTI Morgan - POURREYRON Cyril - Mmes PRELE Chrystel - ROCHER Rollande Absents excusés : MM DORY Sylvain - SAVOYE Marc Secrétaire : Mme PRELE Chrystel	

Le Conseil Municipal de la commune de VAUXRENARD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, Maire.

Demande d'un fond de concours voirie à la CCSB pour la place du village

En complément des subventions de l'état 44 000 €, de la région 88 000 €, du département 44 000 € et de la CCSB Fonds de Concours de 10 %, nous sollicitons un second Fonds de Concours spécial voirie à hauteur maximum de 136 000 €. C'est une avance sur notre budget voirie nous évitant éventuellement ainsi de souscrire un emprunt à court terme au crédit agricole qui pour rappel :

- Objet : Crédit à court terme taux fixe en attente de subventions ou FCTVA
- Montant du capital emprunté : 112 000 €
- Durée amortissement : 12 mois
- Taux d'intérêt : 2,65 %
- Frais de dossier : 380,00 €
- Type d'amortissement : remboursement du capital à la dernière échéance (in fine)
- Périodicité des intérêts : intérêts annuels payable à terme échu
- Remboursement anticipé : possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais, ni indemnité. Un remboursement anticipé partiel avant le déblocage total empêche l'utilisation du solde disponible ;

Pour information L'état n'est pas en mesure de verser son avance sur subvention avant 2026.

Grâce à un tel budget voirie nous devrions porter tout ou partie notre financement Place de Village sur nos fonds propres et les subventions obtenues pour revenir à une trésorerie largement positive en juin 2026.

M. le Maire propose de demander à la CCSB ce fond de concours spécial voirie qui correspond à une avance de 2 ans sur la somme attribuée tous les ans pour la voirie de la commune par la CCSB dans le cadre du transfert de compétence voirie pour une somme maximum de 136 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de

- **AUTORISE** M. le Maire à demander le fond de concours Voirie
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

Ainsi fait et délibéré, à VAUXRENARD, les jours mois et an que susdits.

Le secrétaire de séance

Christophe



Le Maire,

Sixte Denuelle

